



**SENTIER TRANSCANADIEN**  
**TRANS CANADA TRAIL** MC/™

**Merci pour votre intérêt à laisser un don testamentaire à Sentier Transcanadien.**

Le Sentier Transcanadien est déjà relié d'un océan aux deux autres, et continue de s'étendre et d'évoluer. Ce sentier national est un trésor qui nécessite de l'entretien et une attention particulière afin de le protéger, pour les générations à venir.

Un don testamentaire contribuera à assurer que le Sentier demeure une partie vitale des communautés à travers le Canada en plus de continuer à ravir le cœur de tous, à relier les personnes à la nature et les uns aux autres.

**Notre information pour votre don :**  
Nom légal :

Fondation du Sentier  
Transcanadien

N° d'enregistrement d'organisme  
de bienfaisance :

829708403RR0001

Adresse postale :

150, rue Elgin, 8<sup>e</sup> étage,  
bureau 1053

Ottawa (Ontario) K2P 1L4

## LAISSER UN DON DANS VOTRE TESTAMENT

### Comment inclure Sentier Transcanadien dans votre testament

Inclure un don dans votre testament est simple. Lors de la création ou la mise à jour de votre testament, vous pouvez prendre soin de vos êtres chers en plus d'inclure un don (c.-à-d. un legs) à Sentier Transcanadien.

Si vous avez déjà un testament, vous pouvez le mettre à jour en ajoutant un codicille. Un codicille est un acte postérieur ajouté à un testament pour le modifier, le compléter ou l'annuler. Les codicilles sont signés et attestés par un témoin de la même manière que les testaments et ils sont conservés avec le testament. Cependant, si les modifications sont majeures, il peut être nécessaire d'avoir recours à des conseils professionnels pour déterminer si un nouveau testament doit être rédigé.

### Quel type de don puis-je laisser?

Les legs peuvent être sous différentes formes et consistent généralement en argent ou en valeurs mobilières. Les formes les plus communes de legs ou de don testamentaire sont :

Le **legs du reliquat** signifie qu'une partie ou l'entièreté de votre succession, après le paiement des dettes et des legs particuliers, est donnée à Sentier Transcanadien. Un legs du reliquat est un bon choix si vous ne connaissez pas la grandeur de votre succession.

Exemple : « *Je lègue (la totalité ou %) du reliquat de ma succession à la Fondation du Sentier Transcanadien, dans le but de soutenir les besoins les plus prioritaires de celle-ci.* »

Le **legs en pourcentage** vous permet de laisser un pourcentage précis de votre succession à Sentier Transcanadien.

Exemple : « *Je lègue le pourcentage de (\_\_\_ %) de ma succession à la Fondation du Sentier Transcanadien, dans le but de soutenir les besoins les plus prioritaires de celle-ci.* »

Les **legs particulier** signifie qu'un montant précis est donné à Sentier Transcanadien.

Exemple : « *Je lègue à la Fondation du Sentier Transcanadien la somme de \_\_\_\_\_ \$, dans le but de soutenir les besoins les plus prioritaires de celle-ci.* »

### Confirmation de don testamentaire

Merci d'envisager de faire un don à Sentier Transcanadien dans votre testament.

Alors que vous n'êtes en aucune obligation de nous parler de votre don, nous aimerions bien savoir ce qui vous inspire à laisser un don à Sentier Transcanadien, si vous décidez de le faire. N'hésitez pas à nous envoyer votre formulaire de déclaration d'intention par courrier ou courriel.

Nous vous tiendrons également informé de nos plus récentes nouvelles et histoires sur la façon dont votre don permettra au Sentier de demeurer un endroit inclusif et accueillant, où les personnes se connectent à la nature et les uns aux autres pour des générations à venir.

**Avis de non-responsabilité :** la documentation ci-dessus est fournie à titre d'information seulement et ne vise pas à substituer les conseils professionnels. Nous vous recommandons de discuter de vos plans avec votre avocat, votre conseiller financier ou votre conseiller fiscal avant d'entamer des démarches de don testamentaire.

## DÉCLARATION D'INTENTION

Nom :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

### Je/Nous supporte/supportons Sentier Transcanadien avec un don futur, soit :

- un montant spécifique \$
- un pourcentage de ma succession
- le reste de ma succession, après le paiement des autres legs

### En honneur de votre engagement à Sentier Transcanadien, comment pouvons-nous reconnaître votre don testamentaire dans nos publications?

- Je souhaite/Nous souhaitons que mon/notre nom apparaisse comme suit :
- Je souhaite/Nous souhaitons que mon don/notre don demeure anonyme

Signature du donateur

Signature du codonateur  
(s'il y a lieu)

Date

Nous sommes toujours heureux d'avoir de vos nouvelles. Contactez-nous à [info@tctrail.ca](mailto:info@tctrail.ca)